



COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude COUSTET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 19/02/2021

Présents : Jean-Claude Coustet, Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Jean-François Cédet, René Santos, France Lamothe, Mailis Flores, Sansot Didier, Pierre Maté, Alain Bouchu

Absents : Vincent Dubourg,

Procuration : Dubourg Vincent à Vigneau Philippe

Secrétaire de séance : Pierre Maté.

2021-09 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Budget principal et budgets annexes (Espace Animalier, AEP).

Le Maire expose aux membres que les quatre comptes de gestion ont été établis par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Il les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les trois comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux ;

VOTE les comptes de gestions du budget principal et des budgets annexes 2020 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Compte de gestion Budget Espace Animalier :
POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :
- Compte de gestion Budget AEP :
POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :
-
- Compte de gestion Budget Commune
POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :

2021 -10 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2020

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévus :	90 303.00
	Réalisé :	90 302.88
	RAR :	0

Recettes	prévus :	90 303.00
	Réalisé :	44 172.97
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	51 028.00
	Réalisé :	4 896.87
	RAR :	0

Recettes	prévus	51 028.00
	Réalisé	51 026.78
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 46 129.91
Fonctionnement	46 129.91
Résultat global	0

vote à l'unanimité: pour : 10 contre : abstention :

2021-11 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AEP 2020

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote :

Investissement :

Dépenses	prévus :	164 954.00
	Réalisé :	18 893.90
	RAR :	3 240.00

Recettes	prévus :	164 954.00
	Réalisé	165 854.72
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	52 477.00
	Réalisé :	50 231.75
	RAR :	0

Recettes	prévus	52 477.00
	Réalisé	50 231.75
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	146 960.82
Fonctionnement	0
Résultat global	146 960.82

vote à l'unanimité: pour : 10 contre : abstention :

2021-12 Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2020

Après avoir reçu les explications nécessaires, les conseillers municipaux présents votent le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes, il est précisé que le Maire s'est retiré au moment du vote.

Investissement :

Dépenses	prévus :	165 790.00
	Réalisé :	131 540.71
	RAR :	32 694.00

Recettes	prévus :	165 790.00
	Réalisé	79 666.72
	RAR :	0

Fonctionnement :

Dépenses	prévus :	569 848.00
	Réalisé :	436 670.61
	RAR :	0

Recettes	prévus	569 848.00
	Réalisé	598 799.31
	RAR :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 51 873.99
Fonctionnement	162 128.70
Résultat global	110 254.71

vote à l'unanimité: pour : 10 contre : abstention :

2021-13 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE ESPACE ANIMALIER 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude COUSTET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 26/02/2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	46 129.91
- Un déficit reporté de :	0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	46 129.91
- Un déficit d'investissement de :	46 129.91
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	46 129.91

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	46 129.91
Affectation complémentaire en réserve (1068)	46 129.91
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 46 129.91

vote à l'unanimité: pour : 11 contre : abstention :

2021- 14 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ANNEXE AEP 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude COUSTET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 26/02/2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0
- Un déficit reporté de :	0
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0
- Un excédent d'investissement de :	146 960.82
- Un déficit des restes à réaliser de :	3 240.00
- Soit un excédent de financement de :	143 720.82

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : DEFICIT	0
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 146 960.82

vote à l'unanimité: pour : 11 contre : abstention :

2021-15 OBJET AFFECTATION RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude COUSTET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice le 26/02/2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	47 551.89
- Un excédent reporté de :	114 576.81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	162 128.70

- Un déficit d'investissement de :	51 873.99
- Un déficit des restes à réaliser de :	32 694.00
- Soit un besoin de financement de :	84 567.99

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	162 128.70
Affectation complémentaire en réserve (1068)	84 567.99
Résultat reporté en fonctionnement (002)	77 560.71

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	51 873.99
---	-----------

vote à l'unanimité: pour : 11 contre : abstention :

2021-16 : ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES. BUDGET AEP – ARTICLE COMPTABLE 6541.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains produits communaux sont irrécouvrables en raison de l'insolvabilité des certains débiteurs et ce malgré les nombreuses poursuites contentieuses effectuées par la trésorerie.

Il présente à cet effet, l'état des taxes et produits irrécouvrables établi par la Trésorerie de Bedous soit la somme de :

BUDGET AEP : 104.98 €

17.49 € Exercice 2020 (R-3-761)

19.14 € Exercice 2019 (R-2-604)

35.05 € Exercice 2019 (R-2-604)

33.30 € Exercice 2020 (R-3-761)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non valeur de la somme de 104.98 € du budget AEP.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget AEP.

vote à la majorité : pour : 9 contre : abstention : 2

2021-17 : ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES. BUDGET AEP– ARTICLE COMPTABLE 6542.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains produits communaux sont irrécouvrables en raison de l'insolvabilité des certains débiteurs : liquidation judiciaire et clôture d'insuffisance d'actif

Il présente à cet effet, l'état des taxes et produits irrécouvrables établi par la Trésorerie de Bedous soit la somme de :

BUDGET AEP : **83.00 €**

83.00 € Exercice 2019 (ROLE 2A 472)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non-valeur de la somme de 83.00 € du budget AEP pour M. BAYENS Didier.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal à l'article 6542.

vote à la majorité : pour : 6 contre : 4 abstention : 1

2021-18 Objet : DROIT DE PREEMPTION URBAIN DIA N°1-2021

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 avril 2009 le droit de préemption urbain a été institué.

Il indique que Maître RIGAL, Notaire à Oloron-Sainte-Marie a adressé en mairie sous le n° 01/2021 reçue le 16 février 2021 une déclaration d'intention d'aliéner en vue de la cession moyennant le prix de 120 000 €, d'une propriété sise 68 route de Cambets à Borce, cadastrée section A, n°803 et 1054, d'une superficie totale de 00ha 00a 88ca, appartenant à Mme BOUTIN Martine et MM. BEGU Marc et Joël,

Il estime opportun de ne pas acquérir ce bien.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune à l'occasion de l'aliénation du bien susvisé faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

CHARGE le Maire de notifier cette délibération à Maître RIGAL.

vote à l'unanimité: pour : 11 contre : abstention :